

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Ne vous laissez pas surprendre par la grippe. Faites-vous vacciner !

Saint-Jérôme, le 19 octobre 2015 – Le Dr Éric Goyer, directeur de santé publique des Laurentides, vous invite à vous faire vacciner contre la grippe afin de vous protéger et de protéger vos proches. Les cliniques de vaccination débuteront le 1^{er} novembre 2015 dans la région des Laurentides.

« La grippe n'est pas une infection à prendre à la légère. Même si l'on est en bonne santé, elle peut nous rendre assez malades pour nous empêcher d'aller au travail. Chez certains groupes, comme les bébés, les aînés et les malades chroniques, elle peut causer des complications graves telles que la pneumonie, voire même causer la mort. Quand on se fait vacciner, on protège aussi les personnes plus vulnérables », explique le Dr Goyer. La grippe est responsable d'environ mille décès par année au Québec.

Le vaccin est-il efficace?

La vaccination annuelle combinée aux mesures d'hygiène de base comme se laver les mains, tousser dans son coude plutôt que dans ses mains et rester à la maison quand on est malade permet de diminuer la transmission et est la meilleure façon de prévenir la grippe. La protection offerte par le vaccin peut varier d'une personne à l'autre, mais dure au moins six mois.

Le vaccin est-il sécuritaire?

Le vaccin contre la grippe est sécuritaire. Il ne peut pas causer la grippe ni aucune autre maladie, car le virus qu'il contient n'est pas vivant. Il arrive qu'on ressent une légère douleur à l'endroit où l'on s'est fait vacciner et rarement un peu de fièvre et de courbature le lendemain de la vaccination.

La vaccination est-elle gratuite?

Les groupes visés par la vaccination gratuite sont les enfants de 6 à 23 mois, les femmes enceintes en bonne santé aux 2^e et 3^e trimestres de grossesse, les personnes de 60 ans et plus, de même que les personnes qui présentent une maladie chronique telle le diabète, l'asthme sévère, les problèmes rénaux, etc. Le vaccin est également offert gratuitement à toute personne qui vit avec ces personnes, afin de diminuer le risque de leur transmettre la maladie. Pour la même raison, les travailleurs en garderie et les travailleurs de la santé sont vaccinés gratuitement. Si vous voulez le vaccin, mais que vous n'êtes pas visés par la gratuité, parlez avec votre médecin ou votre pharmacien, ou consultez le site vaccin411.ca.

Pour trouver une clinique de vaccination contre la grippe, visitez la section « Grippe » du www.santelaurentides.gouv.qc.ca

-30-

Source : Direction générale
Service des relations médias, relations publiques et à la communauté
450 432-2777, poste 22898